



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

LE PREFET

Nice, le

19 JUIN 2017

Monsieur le maire,

Par courrier du 13 mars 2017, vous nous avez transmis l'ensemble des précisions et justifications suite aux observations émises par l'État, dans le cadre de mon avis défavorable du 10 janvier 2017 sur votre projet de PLU arrêté le 5 octobre 2016.

Comme vous avez pu me le confirmer lors de la visite de votre commune organisée le 16 mars dernier, des échanges entre vos services et la DDTM ont permis d'aborder et traiter l'ensemble des remarques formulées dans l'avis de synthèse de l'Etat du 10 janvier 2017.

Restait en suspens la question de l'aménagement sur votre commune de l'aire d'accueil des gens du voyage, conformément au schéma départemental.

Monsieur Jérôme VIAUD, maire de Grasse et président de la communauté d'agglomération m'a confirmé par courrier du 2 juin 2017, la réalisation à Grasse, sur le site de Clavary, de la tranche ferme mutualisée avec votre commune, étant entendu que la ville de Peymeinade portera la responsabilité de déterminer la localisation de l'aire conditionnelle, dès lors que sa nécessité aura été confirmée, notamment au regard de l'occupation effective de la tranche ferme réalisée à Grasse, et dans le cadre de l'actualisation du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Dans la mesure où le PADD que vous avez arrêté anticipe bien le principe d'une aire d'accueil des gens du voyage, il n'y a donc plus lieu à ce stade de vous demander expressément sa localisation dans le PLU.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, je considère que les observations à l'origine de l'avis défavorable de l'État du 10 janvier 2017 sont levées. Dès lors, la procédure d'élaboration du PLU peut être poursuivie.

Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur Gérard DELHOMEZ  
Maire de Peymeinade  
Vice président de la communauté d'agglomération  
du pays de Grasse  
Bd du Général de Gaulle  
BP 51  
06530 Peymeinade

Le Préfet des Alpes-Maritimes  
DIRECTION-G 3926

Georges-François LECLERC

**Copie à :** M. le sous-préfet de Grasse